

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COPIL

DE PRESLES-EN-BRIE

EN DATE DU 28 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 28 mai, à dix-neuf heures, s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, le Comité de Pilotage, dûment convoqué, sous la présidence de Madame Florence BONNY, adjointe aux affaires scolaires.

PRÉSENTS :

- Monsieur RODRIGUEZ Dominique,
 - Madame BONNY Florence,
 - Monsieur DIMITRIJEVIC Lionel,
 - Madame JENTGEN Lydia,
 - Madame TESSIER Aurélie,
 - Madame LECOQ Sylvie,
 - Monsieur NICAUD Mickaël,
 - Madame BECRET Natacha,
 - Madame PETILLION Myriam,
 - Madame BAPTISTA Karine,
 - Madame LOUISE DIT MAUGER Pascale,
- Membres du COPIL.
- Présence de Madame Christine BERNÉ, conseillère pédagogique à la circonscription (Inspection de l'Education Nationale d'Ozoir la Ferrière).
 - Présence de Madame Rolande RICHARD, adjointe au Maire chargée de la communication.

ABSENTES EXCUSÉES :

- Monsieur DERAMEZ Pascal,
 - Monsieur LAVERRE Nicolas,
- Membres du COPIL.

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Madame DHERMONS Delphine, Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint, la réunion du COPIL débute à dix-neuf heures.

Préambule :

Monsieur le Maire remercie chacun d'avoir participé à ce dossier qu'est la réforme des rythmes scolaires et adresse plus particulièrement ses remerciements aux équipes d'animation de la maternelle et de l'élémentaire.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ annonce que le conseil municipal a d'ores et déjà validé la continuité de la gratuité pour les TAP pour l'année 2015-2016. Cependant, au vu des éléments qui ont été abordés, cette gratuité ne sera probablement pas prolongée en 2016-2017. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'était pas convaincu par cette réforme mais que les moyens ont été déployés pour proposer aux enfants et aux parents des activités et une organisation qui satisfaisaient le plus grand nombre.

I. Evaluation des TAP par les enfants et les parents

a) Présentation des questionnaires

Les questionnaires de satisfaction ont été distribués le 16 avril aux enfants. Ces questionnaires ont montré plusieurs écueils :

- les parents n'ont pas toujours vu le recto/verso,
- le système de notation 1/2/3/4 ne semble pas toujours avoir été compris.

b) Présentation des résultats

Les résultats des différents questionnaires sont analysés en détail (voir rapport).

c) Bilan et suite à donner

Monsieur NICAUD demande dans la mesure du possible à ce que les documents relatifs aux TAP ne soient pas insérés dans les cahiers des enfants afin de ne pas entretenir la confusion de ce qui relève de l'Education Nationale et de la municipalité.

→ Il est proposé d'intégrer dans la synthèse des résultats un rappel de ce qui a été fait en terme de communication,

→ La synthèse complétée du nom du site internet pourra être distribuée dans les cartables (éviter les derniers jours),

→ Il est décidé de continuer à consacrer l'énergie et l'argent dans le contenu des TAP plutôt que dans des systèmes de livrets de suivi d'activités des enfants. Il n'est pas envisagé de communication individuelle et/ou nominative.

II. Coût de la réforme des rythmes scolaires

a) Présentation des coûts

Les coûts par enfant et par an sont détaillés et correspondent à ce qui avait été annoncé par les associations des maires lors du démarrage de la mise en place de la réforme. Il est rappelé que l'Etat verse 50 € par enfant et par an pour cette année et que le fonds d'amorçage est reconduit pour 2015-2016. Monsieur le Maire rappelle qu'au-delà de l'incertitude du maintien de ce fonds, il est à noter dès aujourd'hui les fortes baisses des dotations de l'Etat aux collectivités.

b) Présentation des taux d'encadrements

Les taux d'encadrements en maternelle et en élémentaire sont analysés et des simulations sont proposées. Il est rappelé qu'en élémentaire, il ne peut être envisagé de déplacer les enfants qu'avec un seul animateur. Un passage de 7 à 6 encadrants en maternelle permettrait de réduire le coût moyen par enfant de 10 € par an.

c) Bilan et suite à donner

→ Sont validées les propositions de diminuer d'un encadrant les groupes d'animations que ce soit en maternelle et en élémentaire.

→ Est confirmé l'arrêt de la participation de Madame LECOQ aux TAP.

→ Il est décidé de faire un appel à travers le site internet, le journal et le bouche à oreilles aux bénévoles qui souhaiteraient aider (soit aux TAP, soit aux préparatifs) sans pour autant avoir à s'engager sur de longues périodes.

→ Un parent d'élève soulève le paradoxe par lequel cette réforme a permis aux parents d'économiser sur le centre de loisirs sans pour autant avoir à payer pour les TAP.

Monsieur Dominique RODRIGUEZ informe le COPIL du très probable arrêt de la gratuité pour la 3^{ème} année.

Monsieur Dimitrijevic pense que cette réforme induit ou induira à terme la fin de la gratuité de l'école puisque peu de parents peuvent récupérer leurs enfants à 15h ou 15h45.

III. Impact de la réforme sur l'ALSH

Au vu du suivi des fréquentations, il est constaté une baisse importante d'enfants à l'ALSH et cela que ce soit les mercredis ou durant les « petites vacances scolaires ». La perte des « extérieurs » a également accentué les difficultés rencontrées par le budget du centre de loisirs.

Tout ceci conforte Monsieur le Maire de l'éventualité de faire payer le service des TAP aux parents concernés.

Par ailleurs, le succès des TAP a eu aussi pour effet de modifier les attentes des enfants sur les mercredis. En effet, on constate une demande plutôt de calme, de temps pour les devoirs... Le mercredi après-midi risque d'ailleurs de passer sous le statut de périscolaire suite à une décision du Ministère de la Jeunesse et des Sports et les projets pédagogiques vont donc s'en trouver modifiés.

IV. Répartition des classes pour 2015-2016

Pour la prochaine rentrée, le COPIL décide de ne rien changer à la répartition des classes et l'organisation générale restera maintenue.

Les jours des TAP des élémentaires restent également inchangés.

Cependant, il est alerté sur la réforme des cycles prévue pour la rentrée suivante avec le passage des CE2 du cycle 3 au cycle 2. Cette modification des cycles ajoutée aux risques de classes à double niveaux (avec des niveaux de 2 cycles différents) peut entraîner des difficultés d'organisation pour 2016-2017.

V. Questions diverses

➤ Une nouvelle référente pour l'équipe d'animation des maternelles sera désignée d'ici fin juin.

➤ La gestion d'autorisation de diffusion des photos étant trop compliquée (au vu du nombre de refus), il est proposé de ne pas illustrer les TAP avec des photos d'enfants.

➤ Une vigilance reste de mise sur les impacts de la réforme pour 2015. En effet, au vu des bons résultats des TAP, il est craint que les associations pâtissent plus lourdement d'une baisse de leur fréquentation.

➤ Le COPIL décide de continuer ses réunions sur l'année 2015-2016.

Clôture de la séance à 21h00.